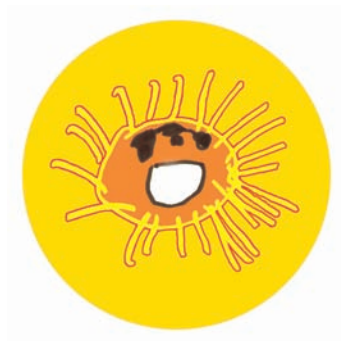


## Article

### Enfants métis âgés de moins de six ans



Novembre 2008



L'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) présente un vaste ensemble de données sur les enfants autochtones (enfants métis, enfants inuits et enfants des Premières nations vivant hors réserve) de moins de six ans vivant en milieu urbain, rural et dans les collectivités du Nord à la grandeur du Canada. L'Enquête sur les enfants autochtones a été conçue pour brosser un tableau du développement des jeunes enfants autochtones ainsi que des conditions sociales et de vie dans lesquelles ils apprennent et grandissent.

L'enquête a été élaborée par Statistique Canada et par des conseillers autochtones à la grandeur du pays et réalisée conjointement avec Ressources humaines et Développement social Canada.

## Enfants métis de moins de six ans

Ce feuillet d'information présente des renseignements sur les familles et les collectivités d'enfants métis de moins de six ans, selon les données déclarées à l'Enquête sur les enfants autochtones et au Recensement de 2006.

En 2006, le Recensement a dénombré environ 35 000 enfants métis de moins de six ans.

La majorité des jeunes enfants métis étaient dans les provinces de l'Alberta (25 %), du Manitoba (21 %), de l'Ontario (15 %), de la Saskatchewan (15 %) et de la Colombie-Britannique (14 %).

En 2006, 27 % des jeunes enfants métis vivaient dans une région rurale, comparativement à 18 % des enfants non autochtones. Les autres enfants métis (73 %) vivaient dans une région urbaine.

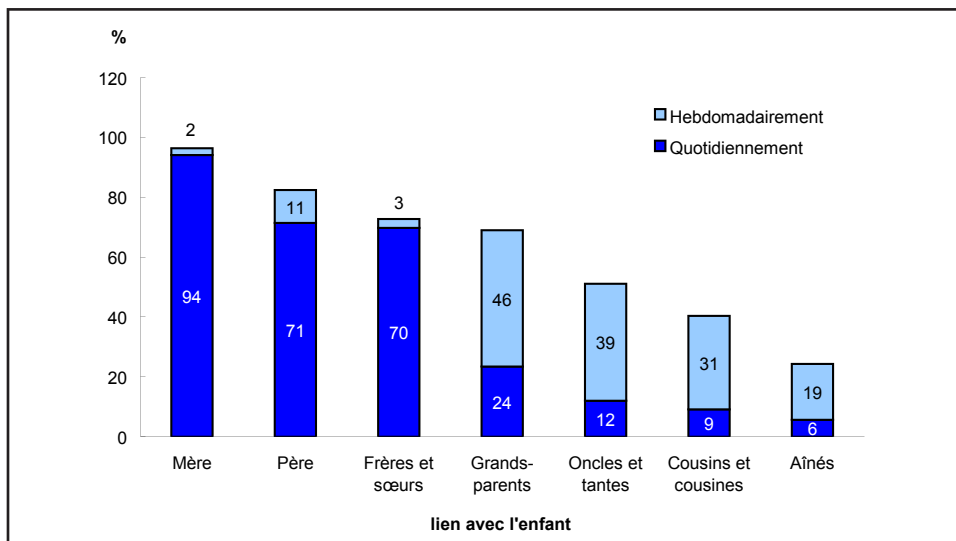
### Les jeunes enfants métis et leur famille

L'Enquête sur les enfants autochtones de 2006 a permis de constater que 91 % des enfants métis étaient élevés par plus d'une personne. Ce sont les mères qui ont été le plus souvent déclarées à ce titre (94 %), suivies des pères (78 %), des grands-parents (41 %) et d'autres personnes apparentées (tantes, oncles, cousins, cousines et frères et sœurs) (21 %). Environ 17 % des enfants métis étaient élevés par des personnes non apparentées, par exemple, un gardien d'enfants ou un enseignant.

Dans le cadre de l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, on a demandé à quelle fréquence l'enfant parlait ou jouait avec des personnes différentes, pendant au moins cinq minutes. Les enfants métis étaient plus susceptibles de recevoir une attention soutenue au moins une fois par jour de leur mère (94 %), suivie de leur père (71 %) et de leurs frères et sœurs (70 %).

Graphique 1

Pourcentage des enfants métis de moins de six ans qui parlaient ou jouaient avec des personnes différentes, en concentrant leur attention l'une sur l'autre pendant au moins cinq minutes, 2006



**Note(s) :**

« Quotidiennement » comprend les catégories de réponse « Plus d'une fois par jour » et « Une fois par jour ». « Hebdomadairement » comprend les catégories de réponse « Plus d'une fois par semaine » et « Une fois par semaine ».

« Mère » comprend les mères biologiques, les belles-mères, les mères adoptives ou les mères d'une famille d'accueil. « Père » comprend les pères biologiques, les beaux-pères, les pères adoptifs ou les pères d'une famille d'accueil.

**Source(s) :** Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*

Plusieurs enfants métis ont reçu une attention soutenue de leur famille étendue au moins une fois par semaine : 69 % de leurs grands-parents, 51 % de leurs oncles et tantes, 40 % de leurs cousins et cousines et 24 % des aînés.

Selon le Recensement de 2006, 32 % des jeunes enfants métis vivaient dans une famille de trois enfants ou plus, comparativement à 25 % des enfants non autochtones. Les enfants métis dans les régions rurales étaient plus susceptibles de vivre dans une famille de trois enfants ou plus que les enfants métis dans les régions urbaines (39 % par rapport à 30 %).

En 2006, 30 % des enfants métis vivaient dans un ménage monoparental, comparativement à 13 % des enfants non autochtones. Les enfants métis vivant dans une région urbaine étaient plus susceptibles de vivre avec un parent seul que ceux des régions rurales (33 % par rapport à 22 %).

Les enfants métis sont élevés par des parents plus jeunes que ceux des enfants non autochtones. Selon le Recensement de 2006, 22 % des enfants métis de moins de six ans avaient une mère âgée entre 15 et 24 ans, par rapport à 8 % des enfants non autochtones.

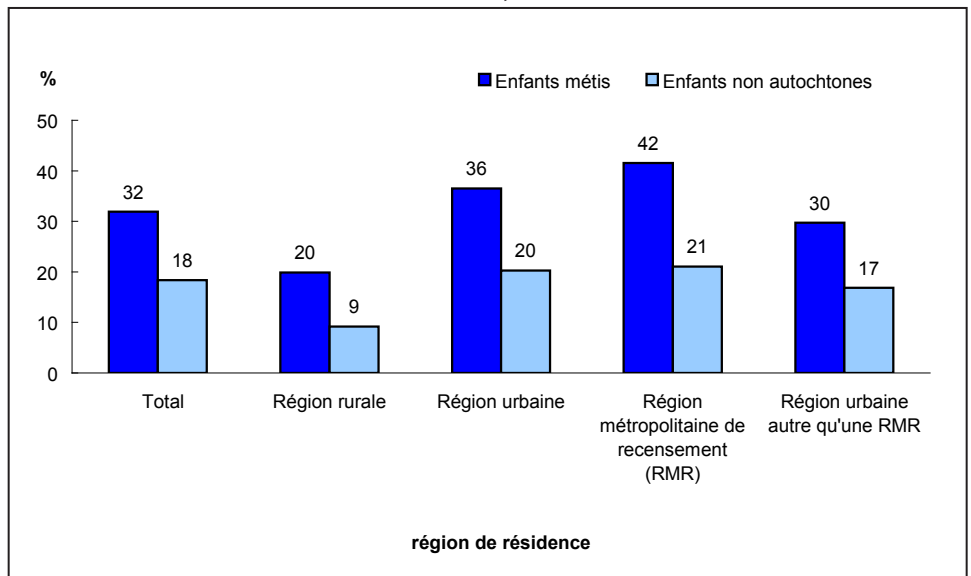
## Statut socioéconomique

Selon le Recensement de 2006, près du tiers (32 %) des enfants métis de moins de six ans vivaient dans une famille à faible revenu, comparativement à 18 % des enfants non autochtones (graphique 2). Le faible revenu est mesuré par le seuil de faible revenu (SFR), qui désigne le niveau de revenu auquel on s'attend à ce qu'une famille devrait consacrer 20 points de pourcentage de son revenu avant impôt de plus que la famille moyenne à des produits comme la nourriture, le logement et l'habillement. Les seuils de faible revenu ne s'appliquent pas au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, ni aux réserves indiennes.

Le pourcentage d'enfants métis vivant dans une famille à faible revenu était plus élevé dans les régions urbaines que dans les régions rurales (36 % par rapport à 20 %).

Les enfants métis vivant dans une famille à faible revenu étaient au moins deux fois plus susceptibles d'avoir un parent ou un tuteur qui était « insatisfait » ou « très insatisfait » de ses finances et de son logement que ceux qui ne vivaient pas dans une famille à faible revenu.

**Graphique 2**  
Pourcentage d'enfants métis et d'enfants non autochtones de moins de six ans qui sont membres d'une famille à faible revenu, 2006



**Note(s) :**

Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont composées d'une municipalité ou de plusieurs municipalités adjacentes entourant une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants.

Les régions urbaines autres qu'une RMR sont des régions urbaines plus petites comptant moins de 100 000 habitants.

Seuils de faible revenu (SFR) : Niveaux de revenu auxquels les familles devraient consacrer 20 points de pourcentage de leur revenu avant impôt de plus que la moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement. Les SFR ne s'appliquent pas au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, ni aux réserves indiennes.

**Source(s) :** Statistique Canada, *Recensement, 2006*

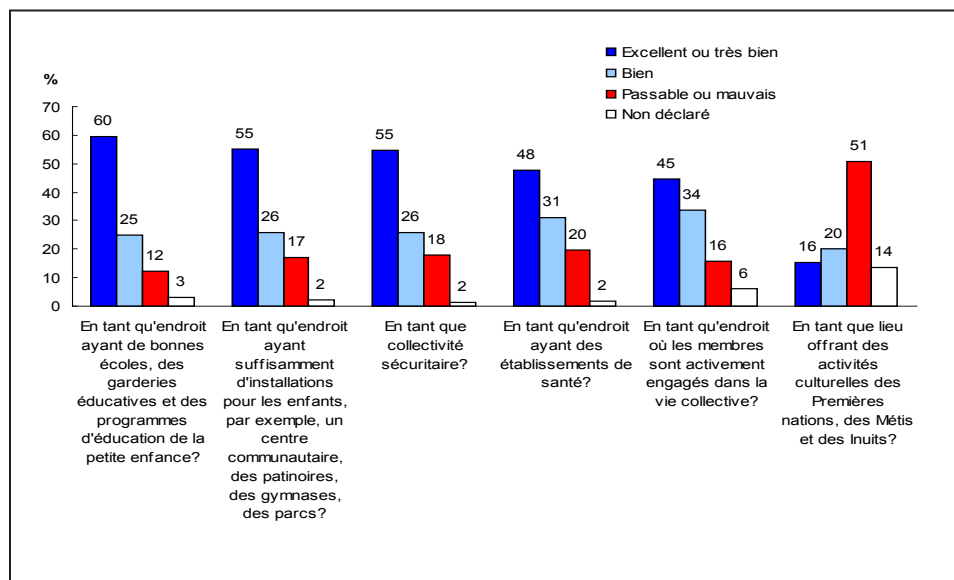
La majorité des enfants métis (93 %) avaient un parent ou un tuteur qui a déclaré être « très satisfait » ou « satisfait » de son réseau de soutien (soutien de la famille, des amis ou autres).

### Sentiments au sujet du quartier

L'Enquête sur les enfants autochtones de 2006 a permis de constater que les parents ou tuteurs d'enfants métis étaient en général satisfaits de plusieurs aspects de leur quartier comme lieu pour élever leurs enfants. Près de 6 enfants métis sur 10 habitaient un quartier que leur parent ou un tuteur évaluait comme « excellent » ou « très bien » en tant qu'endroit ayant « de bonnes écoles, des garderies éducatives et des programmes d'éducation de la petite enfance » (60 %); « ayant suffisamment d'installations pour les enfants, par exemple, un centre communautaire, des patinoires, des gymnases, des parcs » (55 %); et en tant que « collectivité sécuritaire » (55 %).

Par comparaison, 16 % des jeunes enfants métis habitaient un quartier jugé « excellent » ou « très bien » du point de vue des activités culturelles autochtones offertes. À peu près la moitié (51 %) habitait un quartier jugé « passable » ou « mauvais » à ce titre.

**Graphique 3**  
**Enfants métis de moins de six ans.**  
**Impressions des parents et des tuteurs à l'égard de leur quartier...**



Source(s) : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*

Les parents ou tuteurs d'enfants métis dans les régions urbaines étaient plus susceptibles que ceux des régions rurales d'attribuer la note « excellent » ou « très bien » à leur quartier comme un endroit ayant des établissements de santé ou des installations pour les enfants (centre communautaire, patinoires, gymnases et parcs).

### Activités culturelles

Selon les résultats de l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, 28 % des jeunes enfants métis avaient participé ou assisté « à des activités traditionnelles des Premières nations, des Métis ou des Inuits, telles que des chants, des danses du tambour, du violon folklorique, des rassemblements et des cérémonies ».

En 2006, environ le tiers (31 %) des enfants métis ont reçu de l'aide pour comprendre la culture et l'histoire autochtones. La plupart de ces enfants ont reçu l'aide de leurs parents (56 %) et de leurs grands-parents (46 %).

En 2006, 48 % des enfants métis de moins de six ans bénéficiaient d'un service de garde d'enfants quelconque, par exemple, une garderie, une garderie éducative ou une garde préscolaire, le programme Bon départ, un programme de garderie avant et après l'école, et la garde par une personne apparentée ou une autre personne.

Parmi les enfants faisant l'objet de services réguliers de garde d'enfants, 14 % étaient dans un service qui faisait la promotion des valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles. Près de 6 % bénéficiaient de services de garde où l'on employait une langue autochtone.

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6, par téléphone : 613-951-5979 ou par courriel à [sasd-dssea@statcan.gc.ca](mailto:sasd-dssea@statcan.gc.ca).

### Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :  
Service de renseignements 1-800-263-1136

---

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

---

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.